

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 268 promulguant à la Côte française des Somalis le décret n° 48-2050 du 31 décembre 1948 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement.

n° 268

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande n° 35 en date du 15 février 1949, formulée par l'ingénieur des travaux des P, T. T., chargé du Centre du réseau général radio-électrique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret n° 48-2050 du 31 décembre 1948 portant prorogation des dispositions du décret n° 47-2565 au 16 décembre 1947 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement en Côte française des Somalis (j. O. R. F. n° 20, du 23 janvier 1949, page 882). Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la colonie, inséré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.